

Journée thésaurus du 11 avril 2013

Retour sur l'intervention de la DGT

(Bénédicte Legrand-Jung, Sous-Directrice des Conditions de travail)

Thésaurus harmonisés : une nécessité

Dans un récent rapport sur l'activité des Services de Santé au Travail Intereprises, la Cour des comptes a souligné le besoin de renforcer la qualité du pilotage de l'action des Services de Santé au Travail. Dans le contexte du déploiement de la réforme des SSTI, il s'agit d'un enjeu clé pour l'ensemble des acteurs, Etat compris. Le système d'information est un élément important dans la capacité à fournir les données concrètes permettant d'assurer ce pilotage.

Dans ce contexte, les thésaurus harmonisés ont vocation à participer au partage des informations, ainsi qu'au pilotage et à la visibilité des actions.

L'élaboration des thésaurus répond à une demande ancienne des pouvoirs publics, qui figure dans le Plan Santé Travail 2010 – 2014, dans le cadre de l'objectif visant à l'amélioration des connaissances sur les Expositions Professionnelles, de leur répartition et de leur évolution, et à l'harmonisation des nomenclatures initiées à l'époque par le Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles (Rnv3p).

Différents rapports ont en parallèle mis en évidence la nécessité de tels outils, notamment le rapport Lejeune sur la traçabilité des expositions professionnelles.

Enfin, la recommandation de la Haute Autorité de Santé en 2009 proposait de développer les Thésaurus harmonisés dans le cadre de la tenue du Dossier Médical en Santé au Travail.

Objectifs

Ces Thésaurus harmonisés se veulent en premier lieu répondre à 3 besoins :

- permettre aux acteurs des SSTI de partager un vocabulaire commun, besoin d'autant plus important que se déploie la pluridisciplinarité dans les SST ;
- rendre visibles et comparables des données en Santé au Travail et les partager dans le cadre des systèmes d'information ;

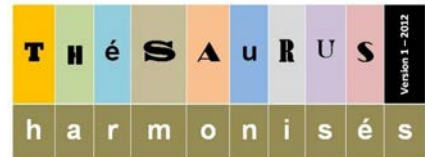
- renforcer la capacité collective à produire des éléments fiables de connaissance et de traçabilité pour améliorer le suivi individuel et le pilotage des actions collectives.

A ce titre, la DGT salue le travail du Cisme depuis 2009, et principalement la Commission Systèmes d'Information dans ses travaux en lien avec les acteurs de la Santé au Travail et les différents organismes professionnels (Cnamts pour n'en citer qu'un). Par essence, ce travail ne pouvait être que collaboratif, collectif et reposer sur une concertation étroite avec les professionnels : il s'agissait d'atteindre un équilibre délicat, mais aussi de permettre une certaine souplesse dans le dispositif.

8 thésaurus harmonisés sont désormais à disposition, certains reposant sur des thésaurus de références préexistants (secteurs d'activité, professions, expositions professionnelles, effets sur la santé), d'autres élaborés ex-nihilo (Action en Milieu de Travail) qui facilitent l'appropriation, la diffusion, la recherche du consensus le plus large possible...

Même si l'on perçoit aujourd'hui des degrés d'appropriation variables de ces thésaurus, ils n'en constituent pas moins des repères utiles pour les acteurs qui peuvent partager leurs diagnostics et mieux piloter les actions comme les rendre visibles. Ces thésaurus font, enfin, écho à des priorités fortes pour le Ministère :

- le lien avec les démarches de projets de Service et les démarches de contractualisation : en particulier, le projet de Service doit reposer sur des diagnostics partagés et la possibilité d'un suivi collectif, d'où le rôle possible des thésaurus dans l'identification des besoins en Santé au Travail et la définition et le pilotage des actions ;
- la refonte de notre système d'information et de la réglementation relative aux rapports administratifs et financiers et aux rapports d'activité médicale, chantier important dans lequel les thésaurus seront bien sûr pris en compte.



Enjeux

On retiendra notamment deux grands enjeux, également relevés par M. Brun et les groupes de travail sur les Thésaurus :

- l'enjeu de la sensibilité des informations contenues dans ces thésaurus, et plus largement, tous les enjeux de conditions de circulation de cette information (secret professionnel, faisabilité, validation et appropriation par les acteurs concernés...);
- l'évolution des pratiques : les thésaurus et plus généralement le système d'information sont structurants et peuvent conduire à façonner des pratiques professionnelles au moment où la réforme de la Médecine du travail amène à questionner les pratiques pour donner corps à l'équipe pluridisciplinaire. Les thésaurus doivent ainsi être harmonisés et communs mais suffisamment souples et évolutifs pour tenir compte des réalités locales des pratiques et de ces changements. ■

Les Informations Mensuelles paraissent 11 fois par an.

Editeur Cisme

10 rue de la Rosière - 75015 Paris
Tél 01 53 95 38 51
Fax 01 53 95 38 48
Site www.cisme.org
Email info@cisme.org
ISSN 2104-5208

Responsable de la publication Martial BRUN

Rédaction

Martial BRUN
Julie DECOTTIGNIES
Alexandra GEORGES
Françoise JACQUET
Corinne LETHEUX
Anne-Sophie LOICQ
Constance PASCRAU
Virginie PERINETTI

Assistants

Agnès DEMIRDJIAN
Sébastien DUPERY
Patricia MARSEGLIA



Lire notre "Dossier spécial : Journée Thésaurus du 11 avril 2013", rubrique Médico-technique